

Le certificat de formation générale

jeudi 26 septembre 2019

Le certificat de formation générale (C.F.G.) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves des enseignements généraux et professionnels adaptés et de troisième d'insertion.

Qui peut se présenter au certificat de formation générale ?

- Les élèves dans leur dernière année de scolarité obligatoire
- Les adultes

Sont plus particulièrement concernés :

- Les élèves de troisième d'insertion et de troisième des enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA de collège et EREA)
- Les jeunes ou adultes ayant suivi une action de formation en alternance dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou une formation continue

Quelles connaissances sont validées ?

Le certificat de formation générale garantit l'acquisition de connaissances de base dans trois domaines généraux de formation : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

Comment est attribué le diplôme ?

Les élèves de troisième d'insertion et de quatrième année des SEGPA et des EREA

passent :

- Un contrôle en cours de formation en français et mathématiques
- Une épreuve orale de 20 minutes : un entretien à partir du dossier élaboré à l'issue du stage en entreprise et éventuellement d'un dossier facultatif

Les jeunes et adultes ayant été formés en alternance passent un entretien de 30 minutes à partir du dossier élaboré au cours de la formation

Les **candidats individuels** passent :

- Deux épreuves écrites d'une heure en français et mathématiques
- Une épreuve orale de 20 minutes

Comment est organisé l'examen ?

Les inspecteurs d'académie :

- Enregistrent les candidatures
- Fixent les dates des sessions
- Organisent l'examen
- Délivrent les diplômes

Voir en ligne : [Certificat de formation générale](#)